**Lettre type – locataire demande un compteur réseau individuel à son propriétaire**

*Ce modèle de courrier est mis à votre disposition par le Service régional de médiation pour l’énergie (SRME). Il constitue un support pour faciliter vos démarches. Nous vous invitons à le compléter et à l’adapter à votre situation spécifique*

[Nom de votre propriétaire]

[Adresse de votre propriétaire Rue, n°]

[Code postal + Ville]

[Ville], le [date]

**Concerne : obligation d’équiper un immeuble avec des compteurs réseau individuels**

Adresse concernée :

Madame, Monsieur,

Je vous contacte en ma qualité de locataire d’un logement que vous me louez à l’adresse située : [*rue*] + [*numéro*] et [*boite postale*] à [*code postal*] + [*commune*].

Vous trouverez en annexe une communication du régulateur du marché wallon de l’électricité et du gaz, la Commission wallonne pour l’Energie (CWaPE), au sujet de l’obligation de poser des compteurs individuels d’électricité et de gaz. Je vous prie de bien vouloir prendre attentivement connaissance de ces informations dans l’hypothèse où vous ne seriez pas encore au courant de cette obligation.

Dans la mesure où le logement que vous me louez n’est pas équipé d’un compteur individuel, celui-ci ne serait donc pas en conformité avec la règlementation wallonne en matière d’énergie.

Par la présente, je vous demande donc de bien vouloir m’indiquer votre point de vue à ce sujet, vos intentions à cet égard et le délai dans lequel vous procéderez à la régularisation.

Je vous informe par ailleurs qu’à défaut d’une réponse satisfaisante de votre part, je ferai part de la situation aux services de la CWaPE, qui est compétente pour contrôler le respect de cette obligation. Le cas échéant, celle-ci pourra vous enjoindre de vous conformer à vos obligations et, si nécessaire vous infliger une amende administrative. J’espère néanmoins que vous donnerez une suite utile à ma demande et que nous ne devrons pas en arriver à une telle situation.

Si vous souhaitez davantage de précisions sur cette obligation légale, je vous invite à consulter le [site internet de la CWaPE](https://www.cwape.be/documents-recents/compteurs-individuels-obligatoires-dans-les-immeubles-appartements-depuis-le-1er) ou à contacter le Service Régional de Médiation pour l’Energie (SRME), institué au sein de la CWaPE, dont voici les coordonnées :

**SRME**

**CWaPE - Commission wallonne pour l'Energie**

Route de Louvain-la-Neuve 4 bte 12

5001 NAMUR (Belgrade)

Téléphone : 081/32 53 02.

Par écrit : <https://www.cwape.be/conso/srme/question/formulaire>

Je vous remercie d’avance pour votre réponse et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l’expression de mes sincères salutations.,

Date et signature du locataire :

Annexes :

* publication de la CWaPE sur l’obligation relative aux compteurs individuels
* [publication (version web)](https://www.cwape.be/sites/default/files/2023-04/Projet%20fiche%20grand%20public.pdf)+ [capsule vidéo](https://youtu.be/I1iBh61y10M)

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, document

Description générée automatiquement

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, conception

Description générée automatiquement